

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 1 décembre 2025 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

- Siège #1 - Rémi Bourgault
- Siège #2 - Nancy Lamarre
- Siège #3 - Michaël Dubé
- Siège #4 - Julie Aubin
- Siège #5 - Armand Pellerin
- Siège #6 - Guy Joncas

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Robichaud. Madame Lysiane Mercier, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCLARATION DE LA DISPENSE DE LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR EST DONNÉE.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance de l'ordre du jour. Une copie de celui-ci est distribuée dans l'assemblée.

- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 10 novembre 2025
- 4 - AFFAIRES COURANTES
 - 4.1 - ADOPTION - Quote-part de la Sûreté du Québec pour 2026
 - 4.2 - ADOPTION - Quotes-parts de la MRC de L'Islet

282-12
2025

- 4.3 - RENOUELEMENT - Assurances collectives avec Desjardins Assurances**
- 4.4 - DÉCLARATION - Dons et autres avantages reçus par les membres du conseil**
- 4.5 - FERMETURE - Bureau municipal / Horaire du temps des fêtes**
- 4.6 - À TITRE INFORMATIF - Calendrier 2026 des séances publiques du conseil des maires**
- 4.7 - DEMANDE DE DON - ABC des Hauts Plateaux (Bibliomobile)**
- 4.8 - DEMANDE DE DON - École secondaire La Rencontre**
- 4.9 - DEMANDE DE DON - Croix-rouge canadienne**
- 4.10 - DEMANDE DE DON - Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima**
- 4.11 - SOUTIEN FINANCIER - Journal L'Écho d'en haut**
- 4.12 - DEMANDE DE DON - Résidence L'Abri des Appalaches**
- 4.13 - RENOUELEMENT DU SERVICE FORFAITAIRE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES EN DROIT MUNICIPAL**
- 4.14 - TRANSFERT BUDGÉTAIRE - Pour l'organisation de la fête de Noël**
- 4.15 - TRANSFERT - Fonds du compte courant à celui d'épargne**
- 4.16 - RÉPARATION - Vitre du pick-up Dodge**
- 4.17 - RENOUELEMENT - Adhésion FQM 2026**
- 4.18 - RENOUELEMENT - PG Solutions**
- 4.19 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT - Dossier 4812-58-7539**
- 4.20 - OFFRE DE SERVICES - Sous-traitance Tommy Pelletier inc. et Garage O'P.C. inc.**
- 4.21 - OFFRE DE SERVICES - Héritage Paiement (Fournisseur de TPV)**
- 4.22 - À TITRE INFORMATIF - Paiement de la surcharge de carburant pour la saison hivernale 2024-2025**
- 4.23 - Paiement des versements du contrat de déneigement hivernal 2025-2026**
- 4.24 - Achat d'un système de téléconférence à 360 degrés**
- 4.25 - G7- Projet de fierté jeunesse - Installation de fanions soulignant la réussite éducative**
- 4.26 - DEMANDE D'AUTORISATION - Club de motoneige de la Côte-du-Sud Inc.**
- 4.27 - Reddition de comptes - Programme d'infrastructures pour les aînés**
- 4.28 - Demande de prix à faire tirer lors de la soirée Concours de Panaches**
- 4.29 - DEMANDE DE DON - Souper des rois**
- 4.30 - Dépôt du rapport de la Commission municipale du Québec - Dossier CMQ - 71801-001**
- 4.31 - OFFRE D'EMPLOI - Affichage du poste Chargé(e) de projets et responsable à la vie culturelle**
- 4.32 - OFFRE D'EMPLOI - Affichage du poste de Gestionnaire de la patinoire et de ses infrastructures**

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

- 5.1 - Point d'information - Le conseiller Rémi Bourgault**
- 5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre**
- 5.3 - Point d'information - Le conseiller Michaël Dubé**
- 5.4 - Point d'information - La conseillère Julie Aubin**
- 5.5 - Point d'information - Le conseiller Armand Pellerin**
- 5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas**

283-12
2025

- 5.7 - Point d'information - Le maire Daniel Robichaud
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - VARIA
- 8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 8.1 - Acceptation des comptes
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 10 novembre 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Julie Aubin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

284-12
2025

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - ADOPTION - Quote-part de la Sûreté du Québec pour 2026

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique a déposé son budget pour l'année financière 2026 afin d'établir les quotes-parts pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part est évalué de la façon suivante :

- Un taux de partage du coût total de la desserte policière établit à 50 % pour le gouvernement et 50 % pour les municipalités;
- Une croissance du coût moyen d'un policier établi en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) additionné de 1%;
- Un nombre d'effectifs policiers établi à 3 445 sur tout le territoire du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu d'adopter la quote-part de la Sûreté du Québec et ce, au montant de 100 077 \$ pour l'année financière 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

285-12
2025

4.2 - ADOPTION - Quotes-parts de la MRC de L'Islet

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2026 afin d'établir les quotes-parts pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michaël Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les quotes-parts de la MRC de L'Islet et ce, au montant de 170 497 \$ pour l'année financière 2026 se répartissant comme suit :

Administration générale	37 768 \$
Développement économique	7 954 \$
Rémunération des élus	9 076 \$
Évaluation foncière	62 170 \$
Aménagement du territoire	22 752 \$
Tourisme	1 660 \$
Géomatique	5 751 \$
Sécurité incendie	13 925 \$
Cours d'eau	3 575 \$
Matières résiduelles	5 866 \$
Transport collectif	- \$
Total :	170 497 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

286-12
2025

4.3 - RENOUELEMENT - Assurances collectives avec Desjardins Assurances

CONSIDÉRANT avoir reçu du Regroupement des fédérations québécoises des municipalités un sommaire exécutif de la tarification des primes mensuelles pour le renouvellement des assurances collectives offertes aux employés permanents;

CONSIDÉRANT QU' une diminution des primes pour l'année 2026 est évaluée à - 4,5 %, comparativement à une augmentation de 7 % en 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARMAND PELLERIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'ADOPTER le sommaire exécutif pour le renouvellement des assurances collectives de Desjardins;

D'APPLIQUER la nouvelle tarification en vigueur au 1er janvier 2026 aux employés bénéficiant de l'assurance collective.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

287-12
2025

4.4 - DÉCLARATION - Dons et autres avantages reçus par les membres du conseil

Lors de la dernière séance ordinaire du conseil soit le 1er décembre 2025, la directrice générale/greffière-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membre (s) du conseil en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et selon l'article 5.3.5 de toute marque d'hospitalité, don et tout autre avantage qui excède la valeur fixée à 200.00\$.

Les membres du conseil déclarent n'avoir obtenus aucun avantage ou marque d'hospitalité dont la valeur excède 200 \$

Rémi Bourgault, siège # 1

Nancy Lamarre, siège # 2

Michaël Dubé, siège # 3

Julie Aubin, siège # 4

Armand Pellerin, siège # 5

Guy Joncas, siège # 6

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**288-12
2025**

4.5 - FERMETURE - Bureau municipal / Horaire du temps des fêtes

ATTENDU QUE l'année fiscale de la municipalité se termine le 31 décembre et que les employés de bureau doivent procéder à la fermeture de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'AUTORISER la fermeture du bureau municipal à la population pour la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An soit du 20 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement. Retour à l'horaire normal le 5 janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.6 - À TITRE INFORMATIF - Calendrier 2026 des séances publiques du conseil des maires

Dépôt du Calendrier des séances publiques du conseil des maires pour l'année 2026.

Les rencontres se tiennent à la salle du conseil de la MRC de L'Islet au 34, rue Fortin à St-Jean-Port-Joli et ce, à compter de 19h30 à l'exception du mois de juillet qui se tiendra ailleurs (lieu à déterminer).

Les dates à retenir sont:

- Les lundis, 12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet, 14 septembre
- Le mardi, 13 octobre
- Le mercredi, 25 novembre

**289-12
2025**

4.7 - DEMANDE DE DON - ABC des Hauts Plateaux (Bibliomobile)

CONSIDÉRANT QUE l'ABC des Hauts Plateaux demande un don pour le projet de la Bibliomobile, offert sur le territoire aux familles ayant des enfants de 0 à 5 ans, en vue de les préparer à leur entrée scolaire en favorisant le développement de leur langage, et que le service de la Bibliomobile a desservi, en 2024-2025, dix enfants en milieu familial et un enfant en halte-garderie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémi Bourgault et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPUYER l'ABC des Hauts Plateaux dans le cadre du projet de la Bibliomobile par un don de 220.00 \$, représentant 20 \$ par enfant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**290-12
2025**

4.8 - DEMANDE DE DON - École secondaire La Rencontre

ATTENDU QUE les élèves de 5e secondaire de l'école secondaire de la Rencontre s'apprêtent à franchir une étape importante de leur parcours scolaire en complétant leur formation au secondaire ;

ATTENDU QUE ces élèves souhaitent souligner cette transition marquante par la création d'un album souvenir, l'organisation d'un bal des finissants et la production d'une vidéo commémorative ;

ATTENDU QUE ces projets représentent des coûts importants pour les élèves et leurs familles ;

ATTENDU QUE les organisateurs sollicitent l'appui de la communauté et des entreprises locales afin de rendre ces initiatives possibles ;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance de soutenir les jeunes dans leurs projets éducatifs et communautaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE AUBIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue accorde une contribution financière de 200.00 \$ (soit une page pleine dans l'album) aux élèves finissants de l'école secondaire de la Rencontre, à titre de commanditaire de leur album et/ou de leur vidéo souvenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**291-12
2025**

4.9 - DEMANDE DE DON - Croix-rouge canadienne

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne joue un rôle essentiel dans les interventions d'urgence, le soutien aux sinistrés et la promotion de la santé et de la sécurité au sein des collectivités ;

ATTENDU QUE des citoyens de la Municipalité de Sainte-Perpétue ont déjà bénéficié des services et de l'aide de la Croix-Rouge canadienne ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue souhaite appuyer cette organisation humanitaire reconnue pour son engagement envers les personnes vulnérables ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARMAND PELLERIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue autorise le versement d'un don de 150,00 \$ à la Croix-Rouge canadienne ;
- QUE ce montant soit prélevé à même le budget de fonctionnement de l'année 2025, sous le poste budgétaire 02 70290 959 ;
- QUE la direction générale soit mandatée pour effectuer le paiement et assurer le suivi administratif requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**292-12
2025**

4.10 - DEMANDE DE DON - Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima organise annuellement un Radiothon de Noël afin d'amasser des fonds pour l'achat d'équipements médicaux destinés à améliorer les soins de santé offerts à la population de La Pocatière et des environs;

ATTENDU QUE cet événement mobilise la communauté du Kamouraska et contribue à renforcer la solidarité régionale autour d'une cause essentielle;

ATTENDU QUE la cinquième édition du Radiothon aura lieu le 7 décembre 2025 sur les ondes de CHOX-FM 97,5;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue reconnaît l'importance de soutenir les initiatives communautaires en santé et souhaite encourager la participation citoyenne à cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAËL DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue offre un montant de 100.00 \$ avec « La chanson à 100 \$ avec des voeux personnalisés » pour le Radiothon de Noël 2025 de la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima;

QUE la Municipalité invite ses citoyennes et citoyens à faire preuve de générosité en contribuant à la campagne de financement;

QUE la présente résolution soit transmise à la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima à titre de soutien officiel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**293-12
2025**

4.11 - SOUTIEN FINANCIER - Journal L'Écho d'en haut

ATTENDU QUE Le Journal L'Écho d'en haut est un média communautaire essentiel à la diffusion d'informations locales et régionales dans la MRC de L'Islet-Sud ;

ATTENDU QUE ce journal contribue activement à la vitalité démocratique, sociale et culturelle de notre région en mettant en valeur les initiatives, les événements et les enjeux qui touchent directement nos citoyennes et citoyens ;

ATTENDU QUE l'organisme a entrepris un virage numérique afin d'assurer la pérennité de sa mission tout en réduisant son empreinte environnementale, ce qui nécessite des investissements importants ;

ATTENDU QUE la contribution demandée, soit de 0,25 \$ par foyer, représente un appui modeste mais significatif pour soutenir cette transition et favoriser l'accessibilité à l'information pour tous ;

ATTENDU QUE le soutien des municipalités est un levier déterminant pour assurer la continuité de ce service d'information de proximité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue accorde un soutien financier au montant de 0,25 \$ par foyer à L'Écho d'en haut pour l'année 2026 ;

QUE ce montant soit versé à titre de contribution exceptionnelle pour appuyer la transition numérique et écologique du journal ;

QUE la présente résolution soit transmise à la direction du journal L'Écho d'en haut à titre de confirmation de notre engagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**294-12
2025**

4.12 - DEMANDE DE DON - Résidence L'Abri des Appalaches

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à remplacer l'abri hivernal temporaire par une structure permanente afin d'assurer la sécurité et le confort des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE l'abri actuel est en service depuis 13 ans et que le remplacement de la toile représente un coût de plus de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il existe des difficultés récurrentes à mobiliser du personnel pour le montage et le démontage de la structure saisonnière;

CONSIDÉRANT QUE le toit actuel ne couvre que la partie piétonnière, laissant les usagers vulnérables aux intempéries;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis à l'APCHQ et à la FROHQC, bien qu'il n'ait pas été retenu parmi les finalistes, demeure essentiel pour la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est évalué à 45 346.00 \$ et qu'un montant de 12 875.00 \$ demeure à combler pour sa réalisation;

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la municipalité appuie officiellement le projet de construction d'un abri permanent à l'entrée principale avec un don d'une valeur de 2 500.00 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**295-12
2025**

4.13 - RENOUELEMENT DU SERVICE FORFAITAIRE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES EN DROIT MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue bénéficie déjà d'un service forfaitaire de consultations juridiques en droit municipal avec Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. (ci-après : « MORENCY »);

ATTENDU QUE le montant du service forfaitaire pour l'année 2025 s'élevait à 825 \$, plus taxes et déboursés;

ATTENDU QUE MORENCY propose le renouvellement du service forfaitaire pour l'année 2026, soit du 1er janvier au 31 décembre, aux mêmes conditions financières;

ATTENDU QUE le service forfaitaire comprend les opinions juridiques en droit municipal données verbalement ou résumées par écrit dans un bref courriel aux personnes suivantes : le maire, le directeur général, la greffière-trésorière adjointe et les fonctionnaires désignés à l'urbanisme;

ATTENDU QUE toute consultation nécessitant un déplacement, une analyse de documents, des vérifications légales ou la rédaction d'un écrit (autre qu'un bref courriel), ainsi que l'ouverture d'un dossier spécifique, sera facturée à taux horaire;

ATTENDU QUE les taux horaires varient selon l'expérience et le domaine d'expertise des professionnels impliqués, et que le taux horaire du soussigné est de 250 \$ en 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARMAND PELLERIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue accepte le renouvellement du service forfaitaire de consultations juridiques en droit municipal avec MORENCY pour l'année 2026, au montant annuel de 825 \$, plus taxes et déboursés, selon les modalités décrites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**296-12
2025**

4.14 - TRANSFERT BUDGÉTAIRE - Pour l'organisation de la fête de Noël

ATTENDU QUE la tenue de la fête de Noël nécessite des ressources financières pour assurer son bon déroulement ;

ATTENDU QUE le budget initialement prévu pour certaines activités ou postes budgétaires présente un surplus ou une marge de manœuvre ;

ATTENDU QUE le conseil recommande un transfert de fonds afin de couvrir les dépenses liées à l'organisation de la fête de Noël (animation, repas,

cadeaux, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BOURGAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE :

QU'UN montant de 1 000.00 \$ soit transféré du compte budgétaire 02 32000 625 vers le compte budgétaire 02 13002 493 ;

QU'UN montant de 2 000.00 \$ soit transféré du compte budgétaire 02 32000 625 vers le compte budgétaire 02 13001 493 ;

QUE ce transfert budgétaire soit effectué dans les plus brefs délais afin de permettre la planification et la réalisation des activités prévues ;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**297-12
2025**

4.15 - TRANSFERT - Fonds du compte courant à celui d'épargne

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la somme de 727 214.00 \$ destinée à financer des travaux initialement prévus pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE ces travaux ont été reportés à l'année 2026 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite sécuriser les fonds reçus en les transférant dans un compte d'épargne en attendant la réalisation des travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAËL DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière procède au transfert de la somme de 727 214.00 \$ du compte courant vers le compte d'épargne, afin de réserver ces fonds pour les travaux reportés à 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**298-12
2025**

4.16 - RÉPARATION - Vitre du pick-up Dodge

ATTENDU QUE le pick-up Dodge, a subi un bris de vitre nécessitant un remplacement ;

ATTENDU QUE ce véhicule est essentiel aux opérations du responsable du service d'aqueduc et d'égouts ;

ATTENDU QU'une soumission ont été obtenue pour effectuer la réparation dans les meilleurs délais ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GUY JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise le remplacement de la vitre du pick-up Dodge par le Garage Raymond Beaulieu, pour un montant de 734.00 \$ plus taxes, selon la soumission reçue ;

QUE la direction générale soit mandatée pour procéder à l'émission du bon de commande et au suivi de la réparation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**299-12
2025**

4.17 - RENOUVELLEMENT - Adhésion FQM 2026

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) représente les intérêts des municipalités locales et régionales du Québec et offre des services pertinents en matière de formation, de représentation politique, de soutien juridique et de développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Perpétue est membre de la FQM depuis plusieurs années et bénéficie des avantages liés à cette adhésion;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2026 est requis afin de maintenir l'accès aux services et aux représentations offertes par la FQM;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la municipalité de Sainte-Perpétue renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2026;

QUE le montant de la cotisation annuelle de 2 068.89 \$ (taxes incluses) soit autorisé et payé selon les modalités établies par la FQM;

QUE la directrice générale soit mandatée pour compléter les démarches administratives nécessaires au renouvellement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**300-12
2025**

4.18 - RENOUELEMENT - PG Solutions

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise les logiciels de gestion municipale fournis par PG Solutions pour la gestion de ses finances, de son territoire, de la taxation et d'autres services essentiels;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec PG Solutions arrive à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les services rendus par PG Solutions répondent aux besoins de la municipalité et que leur continuité est jugée essentielle pour le bon fonctionnement administratif;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a transmis une proposition de renouvellement pour l'année 2026, incluant les modalités de service et les coûts associés;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE AUBIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la municipalité de Sainte-Perpétue renouvelle son contrat avec PG Solutions pour l'année 2026 au montant de 15 326.00 \$ + les taxes applicables.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document requis pour officialiser ce renouvellement;

QUE les sommes nécessaires soient prévues au budget 2026 de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**301-12
2025**

4.19 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT - Dossier 4812-58-7539

CONSIDÉRANT la demande reçue du dossier 4812-58-7539, en date du 12 novembre 2025, visant le remboursement d'un montant de 70,02 \$ en intérêts portés au compte de taxation foncière pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires indiquent qu'il s'agit d'un premier incident de non-paiement depuis la construction de leur résidence en 1995 ;

CONSIDÉRANT QUE l'erreur de paiement du premier versement en mars 2025 a été involontaire et rapidement corrigée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît le bon historique de

paiement des propriétaires et souhaite faire preuve de compréhension ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARMAND PELLERIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue refuse la demande de remboursement du montant de 70,02 \$ correspondant aux intérêts facturés au compte de taxation foncière de l'année 2025 pour le dossier 4812-58-7539
- QUE la présente résolution soit transmise aux propriétaires afin de les informer de la décision du conseil ;
- QUE la direction générale soit mandatée pour assurer le suivi administratif requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**302-12
2025**

4.20 - OFFRE DE SERVICES - Sous-traitance Tommy Pelletier inc. et Garage O'P.C. inc.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite assurer l'entretien et la réparation efficaces de sa flotte de véhicules, tant lourds que légers ;

ATTENDU QUE l'entreprise Sous-traitance Tommy Pelletier inc. offre des services spécialisés en mécanique pour véhicules lourds, agricoles et forestiers, incluant un service mobile, un service en atelier et des inspections mécaniques préventives accréditées par la SAAQ (Programme d'entretien préventif – PEP) ;

ATTENDU QUE l'entreprise Garage Mécanique O'P.C. inc. propose des services professionnels et rapides pour l'entretien et la réparation des véhicules légers ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la municipalité accepte l'offre de services en mécanique présentée par Sous-traitance Tommy Pelletier inc. et Garage Mécanique O'P.C. inc., selon les modalités décrites dans la proposition reçue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**303-12
2025**

4.21 - OFFRE DE SERVICES - Héritage Paiement (Fournisseur de TPV)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise actuellement les services de Global Payments pour le traitement des paiements par terminal (TPV) ;

CONSIDÉRANT QUE la direction a reçu une offre de service de la part d'Héritage Paiement et que celle-ci a été présentée aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne désire pas changer de fournisseur pour le TPV ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAËL DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- QUE le conseil refuse l'offre de service d'Héritage Paiement ;
- QUE la direction soit mandatée pour assurer le suivi administratif requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.22 - À TITRE INFORMATIF - Paiement de la surcharge de carburant pour la saison hivernale 2024-2025

La surcharge de carburant pour la saison hivernale 2024-2025, d'un montant de 8 418,57 \$ + les taxes applicables, a été payée le 16 octobre 2025 aux Entreprises Denis Leblanc Inc., à la suite d'une rencontre avec l'ancien maire M. Claude Daigle, la directrice générale Lysiane Mercier, M. Denis Leblanc et Mme Catherine Lemelin. Le calcul a été effectué tant du côté de l'entreprise que de celui de la Municipalité, et les deux parties sont parvenues au même résultat.

**304-12
2025**

4.23 - Paiement des versements du contrat de déneigement hivernal 2025-2026

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Perpétue a conclu une entente de service pour le déneigement hivernal avec Les Entreprises Denis Leblanc Inc.;

ATTENDU QUE le contrat prévoit cinq versements égaux répartis mensuellement, au montant de 61 370.36 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE le premier versement a été effectué le 1er novembre 2025, et que les versements subséquents sont prévus pour les 1er décembre 2025, 1er janvier 2026, 1er février 2026 et 1er mars 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE AUBIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la municipalité autorise le paiement des cinq versements mensuels du contrat de déneigement hivernal 2025–2026, selon les modalités convenues, soit :

- 1er versement : 1er novembre 2025
- 2e versement : 1er décembre 2025
- 3e versement : 1er janvier 2026
- 4e versement : 1er février 2026
- 5e versement : 1er mars 2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**305-12
2025**

4.24 - Achat d'un système de téléconférence à 360 degrés

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue souhaite améliorer la qualité de ses enregistrements vidéos et faciliter la participation à distance des membres du conseil municipal, des employés et des citoyens ;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un système de caméra, microphone et haut-parleurs à 360 degrés permettrait une captation audio et vidéo optimale, tout en favorisant une meilleure communication lors des téléconférences ;

ATTENDU QU'UNE soumission a été obtenue auprès de WebMark Solutions ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BOURGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'autoriser l'achat d'un système de téléconférence à 360 degrés incluant caméra, microphone et haut-parleurs, auprès de WebMark Solutions, pour un montant de 1 724.61 \$ taxes incluses ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire [numéro ou nom du poste de l'exercice financier 2026 ;

Que la direction générale soit mandatée pour procéder à l'achat et signer tout document requis à cette fin.

306-12
2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.25 - G7- Projet de fierté jeunesse - Installation de fanions soulignant la réussite éducative

ATTENDU QUE les sept municipalités du Sud, dans le cadre de leur entente de vitalisation, souhaitent concrétiser un projet de fierté jeunesse visant à mettre en valeur la réussite éducative des jeunes du territoire ;

ATTENDU QUE les municipalités souhaitent valoriser la réussite éducative des jeunes de leur communauté et renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des familles et de la population ;

ATTENDU QUE les partenaires scolaires ont confirmé leur collaboration au projet, notamment en assurant la gestion de l'impression des photos des élèves finissants et l'obtention des autorisations ;

ATTENDU QUE le projet prévoit l'installation annuelle de fanions sur les territoires municipaux afin de mettre en lumière les finissants de l'école secondaire ;

ATTENDU QUE les municipalités participantes doivent s'engager à assumer les coûts récurrents liés à l'impression des fanions ;

ATTENDU QUE les frais de quincaillerie nécessaires à l'installation pourront être assumés par l'entente de vitalisation, ce qui représente environ 9 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE AUBIN,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE :

- QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue refuse de participer au projet "Fierté jeunesse" ;
- QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue n'assume pas les coûts récurrents liés à l'impression des fanions ;
- QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités partenaires et aux instances concernées afin de les informer de la décision du conseil ;
 - QUE la direction générale soit mandatée pour assurer le suivi administratif requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

307-12
2025

4.26 - DEMANDE D'AUTORISATION - Club de motoneige de la Côte-du-Sud Inc.

ATTENDU QUE le Club de motoneige de la Côte-du-Sud inc. a présenté une demande afin d'obtenir l'autorisation de traverser sur une emprise routière lors des passages à niveau situés dans le rang Lafontaine et aux traverses des rangs Lafontaine et Taché Est;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance des activités récréatives hivernales pour la population et souhaite favoriser la pratique sécuritaire de la motoneige sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser ces traverses sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur, ainsi que des conditions de sécurité applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAËL DUBÉ
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue autorise le Club de motoneige de la Côte-du-Sud inc. à utiliser les emprises routières mentionnées pour les traverses de motoneiges, soit au rang Lafontaine et au rang Taché Est;

QUE cette autorisation est conditionnelle au respect des normes de sécurité, de signalisation et de responsabilité civile applicables;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Club de motoneige de la Côte-du-Sud inc. pour information et suivi.

Le conseiller Armand Pellerin se retire de la décision.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**308-12
2025**

4.27 - Reddition de comptes - Programme d'infrastructures pour les aînés

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GUY JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- Que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux d'aménagement d'exerciseurs et de terrains de jeux de pétanque, tels que présentés dans la reddition de comptes finale, dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés.
- Que la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit mandatée afin de produire le rapport de mission de procédures requis.
- Que Mme Kamille Jean, adjointe administrative, soit autorisée à déposer ladite reddition de comptes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**309-12
2025**

4.28 - Demande de prix à faire tirer lors de la soirée Concours de Panaches

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager et soutenir les activités locales, notamment la tenue de la soirée Concours de Panaches ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de cette soirée prévoit un tirage de prix afin de souligner la participation de la relève et pour tous les panaches présentés ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue ait contribué à l'octroi de prix destinés au tirage lors de la soirée Concours de Panaches tenue le samedi précédant la séance du conseil ;
- QUE cette contribution ait consisté en la remise de quatre certificats-cadeaux d'une valeur de 25,00 \$ chacun ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**310-12
2025**

4.29 - DEMANDE DE DON - Souper des rois

ATTENDU QUE le Souper des Rois constitue une activité communautaire annuelle favorisant la participation citoyenne et la vitalité locale;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite appuyer cette initiative en y contribuant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARMAND PELLERIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la municipalité procède à l'achat de deux (2) cartes pour le Souper des Rois qui aura lieu le 17 janvier 2026, à titre de contribution et de soutien à l'événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**311-12
2025**

**4.30 - Dépôt du rapport de la Commission municipale du Québec -
Dossier CMQ - 71801-001**

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a procédé à une enquête en éthique et en déontologie concernant un membre du conseil;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 28 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale et greffière-trésorière à l'obligation de déposer à la première séance ordinaire du conseil suivant la réception de la décision, soit le 1er décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal a pris acte du rapport de la Commission municipale du Québec transmis à la municipalité de Sainte-Perpétue, en date du 24 novembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**312-12
2025**

**4.31 - OFFRE D'EMPLOI - Affichage du poste Chargé(e) de projets et
responsable à la vie culturelle**

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de pourvoir le poste de Chargé(e) de projets et responsable à la vie culturelle afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

ATTENDU QUE la description de tâches et les conditions de travail ont été établies conformément aux politiques de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE AUBIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise l'affichage du poste de Chargé(e) de projets et responsable à la vie culturelle selon les modalités prévues ;

QUE la directrice générale soit mandaté pour procéder à l'affichage et au recrutement conformément aux règles en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**313-12
2025**

**4.32 - OFFRE D'EMPLOI - Affichage du poste de Gestionnaire de la
patinoire et de ses infrastructures**

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de pourvoir le poste de Gestionnaire de la patinoire et de ses infrastructures;

ATTENDU QUE la description de tâches et les conditions de travail ont été établies conformément aux politiques de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BOURGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise l'affichage du poste de Gestionnaire de la patinoire et de ses infrastructures selon les modalités prévues ;

QUE la directrice générale soit mandaté pour procéder à l'affichage et au

recrutement conformément aux règles en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

5.1 - Point d'information - Le conseiller Rémi Bourgault

TRANSPORT ADAPTÉ : Réunion à venir

LOISIRS : En attente de la saison hivernale

5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre

R.I.G.D.L.S. : Ce sont tous les mêmes conseillers qui reviennent au CA de la Régie Intermunicipale, donc c'est une bonne chose.

MADA, MAE, PFM : Le 7 décembre, nous offrons les bouchées et le cocktail à la suite du concert de Noël de la Médiathèque. Le 14 décembre aura lieu la fête de Noël pour les enfants.

5.3 - Point d'information - Le conseiller Michaël Dubé

PARC INDUSTRIEL : Rien de nouveau.

TRAVAUX PUBLIC : Les travaux reprendront au printemps 2026 pour les égouts et l'aqueduc de la rue Aqueduc et de la rue des Marais.

5.4 - Point d'information - La conseillère Julie Aubin

ABRI DES APPALACHES : Aucune rencontre encore.

MADA, MAE, PFM : Même chose que Nancy, la fête de Noël s'en vient vite.

5.5 - Point d'information - Le conseiller Armand Pellerin

EMBELLISSEMENT : Rien

EAU POTABLE : Rien

POMPIERS : Prochaine pratique aura lieu dimanche prochain soit le 7 décembre.

5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas

OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION KAMOURASKA : Aucune réunion

LOISIRS : Le poste pour la patinoire est affiché, nous attendons les CV.

5.7 - Point d'information - Le maire Daniel Robichaud

MÉDIATHÈQUE L'HÉRITAGE DU SUD : Aucune réunion

OFFICE DU TOURISME : C'est maintenant la MRC qui chapeaute le tourisme

CONSEIL DES MAIRES : Prochaine réunion le 12 janvier 2026

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet	Lettre de remerciements
--	-------------------------

7 - VARIA

Aucun point à ajouter au varia.

8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 - Acceptation des comptes

314-12
2025

DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE DES COMPTES EST DONNÉE

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance des journaux déboursés et comptes fournisseurs.

Il est proposé par la conseillère Julie Aubin et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	152 433,20 \$
Comptes fournisseurs et JG	44 323,40 \$

Classés en annexe

Greffière-trésorière

Les factures ont été vérifiées par monsieur Daniel Robichaud et madame Lysiane Mercier.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 19 : 32 heures et se termine à 19 : 43 heures.

315-12
2025

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 : 44 heures.

Je, Daniel Robichaud, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Daniel Robichaud
Maire

Lysiane Mercier
Directrice gén. et greffière-trésorière